PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau des Installations Classées de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section Installations Classées

Commune de SEMPY

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

EXPLOITATION D'UN ELEVAGE AVICOLE
PAR LA SARL MAVIME
PETITIONNAIRE

En exécution de l'article L123-9 du Code de l'Environnement et sur la demande de M. Jean-Claude PLICHARD, Commissaire-Enquêteur, l'enquête publique annoncée par arrêté préfectoral du 19 mars 2018 et relative à la demande d'exploitation d'un élevage avicole sur le territoire de la commune de SEMPY par la SARL MAVIME, est prolongée de 15 jours, soit jusqu'au jeudi 31 mai 2018 inclus.

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence en mairie de SEMPY le jeudi 31 mai 2018 de 15 h à 18 h.

Pendant cette durée, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de SEMPY sise 1 Place des Tilleuls, les mardi de 9 h à 12 h, jeudi de 17 h à 19 h et vendredi de 10 h à 12 h, ainsi que du dossier sous format numérique sur le site internet suivant : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisation.

Le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, tenu à sa disposition au siège de l'enquête. Il peut également les adresser par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Ce même dossier peut également être consulté à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées à l'adresse suivante : http:// www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation, en cliquant sur le bouton « réagir à cet article ». Elles seront annexées au registre d'enquête déposé en mairie de SEMPY.

Un dossier numérique est également consultable en mairies de : AIX-EN-ISSART, ALETTE, CLENLEU, HUMBERT, AVESNES-AU-MONT, BEAURAINVILLE, BOISJEAN, BRIMEUX, COUPELLE-VIEILLE, EMBRY, HERLY, MANINGHEM, MARENLA, QUILEN, SAINT-DENOEUX, SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS.

Cet avis est consultable dans les mairies précitées et sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais précité.